

Enfin, M<sup>me</sup> Harris a parlé de la maîtrise des armements. La future CAC ne règlera pas tous les problèmes, mais elle va finir de «dé-légitimiser» les armes chimiques. M<sup>me</sup> Harris a aussi fait une mise en garde contre une trop grande confiance dans un processus régional de contrôle des armements (par exemple, au Moyen-Orient) qui s'instaurerait sans que les problèmes politiques de base aient été réglés.

M. Gordon Vachon, des Affaires extérieures, a ensuite repris la parole, cette fois en temps qu'analyste, pour ajouter un grand nombre de commentaires instructifs aux exposés. Il a émis des réserves face à ceux qui décrivent le Groupe d'Australie comme un club de fournisseurs. Selon lui, c'est un groupement informel qui a été fondé après l'emploi de gaz par l'Irak. Plusieurs fournisseurs importants n'en sont pas membres. D'autre part, M. Vachon croit qu'il ne faut pas exagérer les réticences de l'industrie quant au contrôle des exportations. Il est vrai que la question des armes chimiques n'a jamais inquiété l'industrie et que ce sont les spécialistes gouvernementaux de la limitation des armements qui ont soulevé les premiers cette question. Néanmoins, un processus d'éducation de l'industrie a été lancé.

Sur la question de la réglementation des exportations, M. Vachon a tenu à ajouter qu'elle avait un autre avantage, outre celui d'accroître le temps et les fonds nécessaires à l'acquisition d'armes de destruction massive : elle rend plus évidents les efforts des proliférateurs potentiels qui doivent, pour contourner les restrictions, faire affaire avec un grand nombre de vendeurs et d'intermédiaires, ce qui augmente les risques de détection par les services secrets. Toutefois, M. Vachon a aussi voulu attirer l'attention sur un aspect négatif mal connu du contrôle des exportations : en effet, on surcharge les bureaucraties avec de trop longues listes de biens réglementés.

Il a souligné que la philosophie du contrôle des exportations a changé dans les deux dernières années. Alors que l'on préférait autrefois dresser des listes de produits à contrôler, on applique aujourd'hui le principe des listes «illustratives». Il a noté l'existence des dispositions à portée générale dans les lois britanniques et américaines. Cela signifie